

Bureau du Comité Directeur

Réunion du 27 juin 2023

Président : Pascal TRANQUILLE.

Présents : Madame Sylvie SILVESTRE et Messieurs Didier BARDET, Alain CRESSON, Philippe FOURE, Joël LEVECQUE, Pierre LAVALARD.

Excusés : Messieurs Régis PATTE et Roland GRAIN.

Suite à la parution des résultats des BMF et BEF sur le site de la LFHF, le Président, M. Pascal TRANQUILLE, souhaite féliciter les candidats des clubs du DSF, soit :

- DA CUNHIA PLACIDO Alexandre, BMF en apprentissage
- PILLOT Dorian, BMF en apprentissage
- DEBEUGNY Basile, BEF
- BOYELDIEU Ludovic, BMF
- GEURCIF Yacine, BMF
- GRIMAUX Sylvain, BMF
- HORVILLE Grégory, BMF
- JANSSEN Julien, BMF
- MERCIER Quentin, BMF
- MOREIRA DE BASTOS Rafael, BMF
- PEGORARO Arnaud, BMF

Carnet

Le Président se fait l'interprète de ses collègues et présente ses condoléances attristées à Alan AUGEZ, arbitre officiel du DSF, ainsi qu'à sa famille, suite au décès de son père, Alain, dirigeant de l'ESC LONGUEAU.

Il transmet ensuite ses vœux de prompt rétablissement à Cyril LIMOUSIN, salarié de la LFHF et ancien salarié du DSF, ainsi qu'à Jean Louis CHERIFI, membre de commission du DSF et Président de l'US FLESSELLES.

Bilan saison 2022/2023 :

Accessions dans les différentes compétitions départementales :

- **Accessions Seniors (PV Juridique du 19/06/23) :**
 - **Accession de D1 en R3** : US Friville Escarbotin et Albert USOAAS
 - **Accession de D2 en D1** : FC Mareuil Caubert, RC Salouel Saleux, US Corbie
 - **Accession de D3 en D2** : ES Chepy, Doullens 2, ES Cagny, US Marchelepôt
 - **Accession de D4 en D3** : FC Poix BC 2, OL Eaucourt, AS Namps Maisnil, AS Querrieu 2, SC Moreuil 2
 - **Accession de D5 en D4** : SSEP Martainneville, AS Quesnoy le Montant, A Cardonnette, US Camon 3, US Daours 2, ES Licourt
 - **Accession de D6 en D5** : AAE Feuquières, Abbeville AS Menchecourt 2, Amiens CSA Montières 3, Amiens ES Pigeonnier 2, ES Licourt 2

Sous réserve des procédures en cours ou à venir et en attente des procédures administratives concernant les statuts des éducateurs, des jeunes et de l'arbitrage.

- **Accessions Futsal :**
 - o En R2 : AC AMIENS
- **Accessions Jeunes :**
 - o En U14 R2 : sous cahier des Charges : AMIENS SC et AMIENS FC PORTO
 - o En U15 R2 : AMIENS F PORTO
 - o En U16 R2 : US ROYE NOYON
 - o En U17 R2 : ESC LONGUEAU
 - o En U18 R2 : AS GAMACHES

Le Président déplore le nombre de club du DSF en U14 ligue la saison prochaine. Il demande que soit mis en place un suivi plus poussé pour accompagner les clubs dans le suivi du cahier des charges pour la participation en U14 ligue.

Concernant les compétitions régionales jeunes, Philippe FOURE précise que la LFHF est en réflexion pour la mise en place d'une compétition U13 Inter-districts.

De part le nouveau fonctionnement des participations aux compétitions régionales en jeunes, le Président souhaite qu'un suivi plus régulier soit effectué afin de garantir des climats de pratique sereins pour nos jeunes.

Rétrogradations dans les différentes compétitions départementales :

- **En Seniors :**
 - o **Descente de R3 en D1** : SC Moreuil
 - o **Descente de R3 en D2** : US Abbeville
 - o **Descente de D1 en D2** : AS Gamaches, AS Glisy
 - o **Descente de D2 en D3** : CS Crécy en Ponthieu, AS St Sauveur, US Ham
 - o **Descente de D3 en D4** : Abbeville US 2, AS Valines, F Dreuil les Amiens, FC Estrées Mons
 - o **Descente de D4 en D5** : FC Fireulles, FC Rue Le Crotoy, AS St Sauveur 2, US Méricourt, AS Cartigny, et JS Cambron 2 (Forfait général)
 - o **Descente de D5 en D6** : JS Bourseville, CO Woignarue 2, AC Hallencourt 2, Amiens FC 2, SC Boves 2, ES Roye Damery 2

Sous réserve des procédures en cours ou à venir et en attente des procédures administratives concernant les statuts des éducateurs, des jeunes et de l'arbitrage.

Modification des différentes règlementations du DSF :

En raison des différentes problématiques rencontrées cette saison, il est important de faire évoluer certains règlements :

- **Règlement des Championnats Seniors Masculins :**

Article 8 à modifier : **Si, après application du dispositif des montées et descentes décrit au présent article, il subsiste des places vacantes, priorité est donnée au maintien jusqu'à la 11ème place incluse.**

- **Evolution du Statut des Educateurs (nouveau processus de formation, changement de diplôme) pour la saison 2023/2024.**

En raison des évolutions du processus de formation Technique engagée par la FFF, la Commission du Statut doit faire évoluer ses règlements concernant les niveaux de diplôme minimum requis pour la D1 et la D2.

Afin de ne pas mettre les clubs dans l'expectative, et afin que chacun puisse s'emparer des nouvelles procédures de formation, les membres du bureau proposeront au Comité Directeur du 05/07/23, la mise en sommeil dudit statut pour la saison 2023/2024.

A cela sera couplé un accompagnement de la Commission afin que les clubs puissent former leurs éducateurs mais également solliciter les diverses équivalences possibles pour la saison 2024/2025.

- **Coupe de la Somme Seniors et de secteur :**

Il est souhaité que la participation et qualification des joueurs soit plus restrictive en phase finale des différentes coupes départementales. Il sera donc proposé pour les saisons prochaines le point suivant :

- 3 joueurs maximum ayant participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure (championnat et coupe de France) à partir des ½ finales en challenge de secteur, et des ¼ de finale pour les challenges CRCA et du DSF ;

- **Engagement des coupes de la Somme Jeunes et des challenges de secteur Jeunes :**

Actuellement, le DSF propose :

- Des Coupes de la Somme Jeunes pour les U15, U17 et U19 auxquelles les équipes de catégorie d'âge inférieure peuvent prendre part.
- Des Coupes de Secteur pour les U15 et les U18, auxquelles les équipes de catégorie d'âge inférieure ont pu prendre part.

Cela pose des problèmes administratifs au niveau du suivi du planning des équipes en lice dans ces compétitions puisqu'il est parfois nécessaire de créer des équipes, ce qui pose parfois des doublons avec deux matchs pour la même équipe le même week-end.

Il est donc demandé de revoir le dispositif des coupes jeunes du DSF concernant les engagements ainsi que les catégories concernées, et de fait des conditions de participation.

- Engagement en coupe si engagement en championnat dans la même catégorie d'âge comme précisé dans le règlement des coupes de secteur
- Préciser pour la Coupe de la Somme Jeunes, les conditions de participation qui ne sont pas définies concernant les joueurs (Si équipe U18 engagée en U19, les U19 peuvent participer selon la réglementation actuelle)
- Ou alors changer les dénominations des coupes et noter Coupe Somme U18/U19, U16/U17 et U14/U15 avec possibilité ou non de faire jouer les joueurs des deux catégories

- **Frais de délégation** : le tableau sera transmis dans la semaine à Romain pour mise à jour.

- **Frais de dérogation** : pour la seconde saison consécutive, aucun frais de dérogation n'a été transmis à la comptabilité ni répertorié dans les différentes commissions concernées.

Tant mieux pour les clubs. Cependant, il est demandé à ce que Philippe FOURE intègre ces frais de dérogation de façon mensuelle dans les PV de Commission Juridique.

Il est rappelé que les dérogations ont un coût de 15€ lorsqu'elles sont réalisées dans les délais et de 30€ hors délais.

Les changements de terrain, et d'horaire (1h00 max) en raison de concordance de match, ou pour alléger des installations ne seront pas considérés dans ce contexte.

- **Féminines à 8** : Possibilité de faire jouer 3 U16 F.

Il s'avère que la pratique des U16F est interdite par la LFHF. Cependant la LFHF ne gère que du foot à 11, et au niveau du DSF il s'agit de Foot à 8 féminin.

A ce titre, cette interdiction ne concerne pas notre pratique de loisir départementale.

L'article 73 des RG de la FFF propose cette opportunité qui est d'ailleurs suivie par au moins un district des Hauts de France.

Philippe FOURE confirme d'ailleurs que l'interdiction de la participation des U16F est destinée au Foot à 11 au niveau régional et pour les compétitions départementales. Pour le foot loisir, c'est envisageable.

- **Engagements saison 2023/2024 :**

Ils seront à réaliser informatiquement pour les compétitions suivantes :

- Seniors de la D1 à la D6
- Vétérans (à 8 et à 11)
- Futsal
- Féminines à 8

Les clubs recevront prochainement les modalités d'engagement dès que les classements seront définitifs.

Pour les jeunes, le formulaire sera transmis par mail à tous les clubs.

Barème Financier :

Il est avancé différents points aux membres du bureau pour l'évolution de ce barème, soit en intégrant certaines amendes, soit en les augmentant.

- **Amendes pour utilisation de fumigène et/ou de boîte à fumée :**

Une amende sera proposée à la validation des membres du Comité Directeur lors de la réunion du 05/07/23. Une comparaison avec les districts voisins sera opérée afin d'être cohérent.

- **Amende absence AG :**

- Actuellement 15€ par voix, doublée pour une AGE
- Proposition, réunion, sollicitation N. BLIN

Plusieurs questions découlent de cette demande, M. Blin sera sollicité ainsi qu'un dirigeant par secteur pour faire évoluer ce barème.

- **Non paiement de l'arbitre à l'issue du match :**

Il sera proposé une amende à hauteur de 20€ pour les clubs qui ne régleront pas les frais d'arbitrage à l'issue de leur rencontre. En effet, cela engendre des frais administratifs et financiers pour le DSF ainsi que du temps d'étude aussi bien pour les bénévoles que pour les salariés.

- **Tarif des engagements :**

Il est décidé de ne pas augmenter les frais d'engagement pour la saison 2023/2024.

Le Trésorier Général précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2015 des frais d'engagement en seniors.

Réunions de mai 2023 :

Afin de préparer la saison 2023/2024, le Président du DSF, avait lors du Comité directeur du 06/04/23, proposé un calendrier afin de recevoir les clubs du département. Retour sur les différentes réunions.

- **Tripartite (CAS/UNAF/Bureau du CD) :**

La réunion s'est très bien déroulée.

Deux nouveautés ont été actées :

- Mise en avant des arbitres ayant une carrière longue (remise d'un trophée en AG des la CAS)
- Mise en avant des assistants clubs (mise en avant lors des AG du DSF)

La date de la prochaine AG de l'UNAF de 2024 a été annoncée, cependant avec le déroulement des finales des coupes de la Somme qui devraient se jouer au Stade de la Licorne, cette date ne peut être figée à ce jour. Puisque les dates des finales dépendront du calendrier de l'ASC et des disponibilités offertes au DSF.

- **Clubs féminins :**

Beaucoup de clubs souhaitent mettre en place des équipes féminines au sein de leur club sans pour autant travailler sur la formation dès le plus jeune âge. Ce qui engendre des mouvements réguliers chez les féminines et des sections qui ne durent pas. Il faut œuvrer sur des regroupement en pôle afin de permettre aux féminines le désirant, de pouvoir pratiquer le football dans leurs catégories d'âge. 3 sections, ou regroupement par secteur, permettraient aujourd'hui de mettre en place des championnats adaptés en U13 F, U16 F et U18F au sein du DSF.

Cependant, c'est aux clubs de s'entendre et de s'organiser. Le DSF sera présent pour les accompagner dans leur démarche en cas de nécessité.

- **Clubs seniors D1 à N3 :**

Seul le problème financier est régulièrement revenu dans les discussions. Malgré l'intervention de M. BOISSIER, CTD PPF, orientant les clubs à densifier et améliorer la formation dès le plus jeune âge afin de pourvoir aux besoins futurs de chacun.

Il en ressort que les clubs préfèrent rétribuer des joueurs seniors extérieurs plutôt que de s'orienter sur la formation avec l'accompagnement des éducateurs. La notion d'appartenance et de fidélisation n'apparaît plus aussi prégnante qu'auparavant pour les clubs.

- **Clubs futsal :** Réunion annulée car aucun club n'a répondu favorablement à la sollicitation du Président du DSF sur les 15 clubs pratiquant.

Dont acte.

Préparation saison 2023/2024 :

- **Reprise de la Coupe de France le 27 aout et 3 septembre 2023.**

- **Reprise des championnats Seniors le 10 septembre 2023**

- **Réunion clubs D1 & D2 Seniors :**

- Elles est prévue le **4 septembre 2023**. 3 thèmes seront abordés :
 - La responsabilité des Présidents
 - La formation des éducateurs/Le Statut des Educateurs
 - Intervention sur l'arbitrage

- **Formation Arbitre assistant D2 :**

Voir avec la CAS les dates de formation.

- **Réunion des nouveaux présidents :**

Formation prévue le **06/09/23 à 19h00** à destination des nouveaux Présidents, qui pourront être accompagnés de leurs Secrétaire et Trésorier.

Un casse croûte sera ensuite proposé aux participants afin de faire connaissance et répondre aux questions diverses qui n'auraient pas été abordées.

- **Etablissement des Groupes D1/D2 Seniors :**

Un mail sera envoyé aux clubs pour leur proposer l'établissement des groupes de D1 et D2 seniors de façon géographique ou par chapeaux.

1. Pour les deux groupes de D1.

- Option 1 maintien des groupes géographiques
- Option 2 constitution des groupes par tirage au sort public avec répartition préalable par chapeaux :
 - **Chapeau 1** relégués et meilleures équipes de D1 de la saison précédente à concurrence de 8 équipes dans le chapeau 1.
 - **Chapeau 2** équipes de D1 de la saison précédente non versées aux chapeaux 1 & 3 à concurrence de 8 équipes.
 - **Chapeau 3** accédants à la D1 et moins bonnes équipes de D1 de la saison précédente à concurrence de 8 équipes dans le chapeau 3.

2. Pour les 3 groupes (10 équipes) de D2.

- Option 1 maintien des groupes géographiques
- Option 2 constitution des groupes par tirage au sort public avec répartition préalable par chapeaux :
 - **Chapeau 1** relégués et meilleures équipes de D2 de la saison précédente à concurrence de 9 équipes dans le chapeau 1.
 - **Chapeau 2** équipes de D2 de la saison précédente non versées aux chapeaux 1 & 3 à concurrence de 12 équipes.
 - **Chapeau 3** accédants à la D2 et moins bonnes équipes de D2 de la saison précédente à concurrence de 9 équipes dans le chapeau 3.

- **Etablissement du calendrier seniors :**

Le Président souhaite que les championnats départementaux se terminent à la même date que les championnats de R3.

- **Les réunions de secteur :**

Ponthieu : 31/08/23 à 18h30, lieu à définir

Vimeu : 28/08/23 à 18h30 à BOURSEVILLE

Santerre : A définir

Amienois : A définir

- **AG du DSF : le 30/09/23 :**

- Bilan Financier et prévisionnel : réunions à fixer
- Prix du meilleur club de jeunes
 - Date butoir de transmission du classement fin août
- Challenge de l'arbitrage
 - Liste des 5 lauréats
- Charte du Fair Play
 - Liste des 3 lauréats
 - Un équipement complet ainsi que 5 ballons par lauréat
- Médaillés d'Or
 - 1 par secteur et 2 pour l'Amiénois

- **Dénomination et établissement des groupes en jeunes :**

Il est demandé que les nominations des groupes de niveau en jeunes suivent la nomenclature en vigueur, soit D1, D2 etc....cela devient illisible d'avoir une D1, puis des groupes de niveau puis de secteur.

Le nombre de groupe par division restant de la gestion de la commission adéquate.

- **Coupes de la Somme Seniors et Jeunes :**
 - o Evolution du cahier des charges pour les finales (sandwichs, entrées etc..) Surtout en terme de sécurité et d'organisation.
 - o Evolution des répartitions financières liées à la feuille de recette
Il est proposé de supprimer les 15% ou 5€ minimum à revenir au DSF. L'intégralité de la recette des entrées (hors finale) servira à régler les frais d'arbitrage afin d'en limiter le coût pour les clubs. Charge aux clubs de réaliser ces entrées, car en cas d'absence de feuille de recette, l'amende de 35€ restera en vigueur.

- **Vérification des FMI :**
 - o Alain CRESSON souhaite réaliser cette vérification la saison prochaine pour les Seniors
 - o En jeunes Philippe est chargé de désigner un membre

- **Suivi des demandes de dérogation :**
 - o Loïc PINCHINAT sera en charge du suivi des demandes de dérogation la saison prochaine avec un suivi mensuel.

- **Suivi des demandes de délégué :**
 - o Philippe continuera ce suivi avec une mise à jour mensuelle

- **Commission Juridique et Championnats Seniors :**
 - o Il est demandé à Philippe FOURE de désigner un second pour la Commission Juridique. Ce qui permettra d'être réactif même en cas d'indisponibilité de Philippe.

- **Réunion Discipline :**
 - o Sollicitation de la FFF pour une formation concernant les pratiques juridiques à suivre pour les commissions de Discipline et d'appel discipline
La période sollicitée est fin août/début septembre.

En outre, le Bureau demande au Président de se rapprocher par écrit de la Commission de Discipline et de son Président pour clarifier leur position en regard de la situation actuelle révélée lors du dernier Comité Directeur.

Divers :

ANS 2023 :

Cette année 9 clubs ont réalisé des dossiers complets et se seront subventionnés. Les aides varient entre 2.000€ et 7.000€ selon les actions proposées, pour un total de 32.400€ contre 12.400€ la saison passée.

C'est mieux, cependant cela reste faible par rapport aux actions déjà existantes au sein des clubs, et qui pourraient être abondées via l'ANS.

Selon le dossier établi par nos soins, l'ANS participera à hauteur de 25.500€ aux actions du DSF pour la saison 2023/2024.

Conseil Régional des Hauts de France :

Le CR offre 20 places pour les clubs de la Somme pour les rencontres de clubs professionnels du département dont voici la répartition :

- A LENS (3 clubs)
- A LILLE (3 clubs)
- A AMIENS (7 clubs)

Il est demandé aux responsables de secteur de transmettre chacun 3 noms de club à récompenser, et 4 pour l'Amiénois.

Date butoir de réponse fixée au 13 juillet 2023.

LFHF :

- **Participation aux différentes opérations fédérales :**

Les clubs et les écoles de la Somme se sont particulièrement mis en avant lors de ces actions fédérales et nous les félicitons, ci-dessous les résultats au niveau régional :

Jury Club lieu de vie : **SC CONTY LOEUILLY** – District de la Somme

Jury Foot à l'école : *Académie d'Amiens* :

Lauréat acad "STATIQUE"	Etablissement	Classe	Enseignant	adresse	CP	ville
AMIENS	Ecole Primaire de Bouchavesnes-Bergen	CE1-CE2	Mme LABROCHE	19 rue du 67ème Régiment d'infanterie	80200	BOUCHAVESNES-Bergen
Lauréat acad "DYNAMIQUE"	Etablissement	Classe	Enseignant	adresse	CP	ville
AMIENS	Ecole Paul Vimereu	Multi Niveaux	Mr Bouly Antoine	84, rue abbé Ducrocq	80230	Lanchères

Jury toutes Foot :

CLUBS	1	2	3
NOM DU CLUB	SC FLIXECOURT	US NOYELLES	FCH LENS

- **Finances Solidaires :**

Remboursement des droits d'engagement acquittés par les clubs pour le compte des équipes de Jeunes masculines ou féminines engagées pour le compte de ses districts (maximum 18 euros). Sont concernées les équipes masculines et féminines de jeunes à 11, les équipes de jeunes pratiquant le futsal ainsi que celles évoluant en Football Animation.

Sont à exclure les équipes ayant déclaré forfait général au début ou en cours de championnat, idem pour les équipes exclues de leur championnat pour motif disciplinaire

Wilfried est en charge du dossier et a déjà sollicité Antonio DOS SANTOS et Julie TERNISIEN en ce sens pour obtenir le bilan foot animation de la saison. A ce jour, seul le bilan des engagements U11 nous est parvenu.

District :

- **Assemblées Générales des Clubs :**

- JS CAMBRON : Monsieur Ludovic GRARE est le nouveau président.
- AC MONTDIDIÉ : Monsieur Jonathan HATTAB est le nouveau président
- AS RUE : Nouvellement créé, Monsieur Patrick SCHULLER en est le président.

- FC RUE LE CROTOY : Changement de nom, devient US LE CROTOY. Madame Estelle DESMARET reste la Présidente pour le moment.
- SC FLIXECOURT : Madame Julie RENAUX est la nouvelle présidente.
- FC BEAUVAL : Madame Sabrina HENNART est la nouvelle présidente.
- US VAL DE SOMME : L'US CORBIE quitte le groupement.
- AC HALLENCOURT : Monsieur Nicolas BRIDOUX est le nouveau président.
- US BEAUQUESNE : Monsieur Maxime NORMAND est le nouveau président.
- US VRON : Changement de trésorier et vice trésorier.

- **Recrudescence des appels :**

Cette saison il y a eu 24 dossiers d'appel discipline contre 11 la saison passée et 12 en appel affaires générales contre 4 la saison passée.

- 12 réunions en appel discipline contre 4 la saison passée.
- 7 réunions en appel affaires générales contre 2 la saison passée.

Grosse augmentation dès la deuxième partie de championnat que ce soit en discipline ou en appel affaires générales.

C'est une surcharge de travail tant au niveau administratif, qu'une présence accrue pour les membres bénévoles du DSF car ces réunions durent souvent entre 2 et 3 heures minimum, délibérations comprises. Et elles s'accumulent sur les deux derniers mois des compétitions.

Par rapport à cette augmentation de gestion de dossier, il est proposé :

- Augmentation des droits d'appel avec une partie remboursée en cas de gain de cause (sur le même principe que la ligue).
- **Nouvel alternant au sein du DSF :** Teddy DABONNEVILLE à débuté le 01/06/23 dans le cadre du BEF en apprentissage. Il sera sous la responsabilité de Emmanuel BOISSIER, CTD PPF, et du Président Pascal TRANQUILLE pour le tutorat. Ses missions sont essentiellement « technique », dans le cadre du PPF et du DAP selon les nécessités.
- **Situation des membres de Commission :**
 - Démission de Yoan DELEAU de la CDA et de la Commission Futsal :

Le Bureau remercie Yoan pour l'investissement au sein du DSF pour les clubs.

- Sollicitation pour intégrer la Commission de discipline.

Les différentes sollicitations seront étudiées ultérieurement.

- **FC ST VALERY :**

Démarrage des travaux pour un terrain synthétique prévu pour début mai 2024 jusqu'à décembre 2024. Le club est en recherche de terrain de repli durant ces périodes.

- **US HAM :** Demande de remise de peine concernant les sanctions administratives liées à l'infraction au Statut des Educateurs. Ce dossier a déjà été étudié en appel.
- **Dotation Nike :** Il est souhaité attendre avant de réaliser la commande.
- **Mail de Madame Julie HERBOMEL du 30/05/23 :** Il fait écho de dysfonctionnement au sein du club, des participations des U9 en U11, U7 en U9, et du comportement du coach.

Il est rappelé :

- Que les clubs peuvent faire jouer 3 joueurs U9 en U11 par match. Et qu'en cas de tricherie c'est aux clubs adverses de se manifester auprès du DSF. Tout comme des U7 peuvent participer en U9.
- Que suite aux vérifications des différentes feuilles de plateau en notre possession, il n'y a pas d'infraction constatée.
- Que les clubs ont été contrôlés à plusieurs reprises cette saison pour la vérification des licences et le club concerné était à jour systématiquement au niveau des licences par rapport aux enfants présents.
- Que le District ne peut s'immiscer dans la vie des clubs, et leur fonctionnement interne, mais restera cependant attentif aux infractions avancées et sera encore plus vigilant la saison prochaine.

Concernant les faits avancés à l'encontre de l'éducateur, selon les violences verbales au sein du club, cela dépend de la responsabilité civile, et il y a possibilité de porter plainte.

Les membres du bureau conseillent cependant le changement de club si les relations ne s'apaisent pas, pour le bien être des enfants afin qu'il s'épanouissent dans leur pratique. Cela amènera peut-être le président dudit club à réagir.

- **Intervention de Philippe FOURE :**

1/ Il demande l'aval du Bureau du Comité Directeur pour la gestion de l'article 12 du règlement des Championnats Seniors Masculins.

En effet, plusieurs clubs dépendent de leurs équipes U9 et/ou U11 inscrites en Foot Animation pour répondre aux obligations du nombre minimum d'équipes de jeunes engagées et ayant terminé la saison 2022/2023.

Certaines équipes U9 et U11 n'ayant pas suivi au moins 80% des plateaux, ces équipes ne peuvent être incluses dans le calcul des obligations.

Les membres du bureau confirment l'application du 80% de participation aux plateaux pour les équipes U9 et U11 afin d'être comptabilisées dans les équipes couvrant les obligations du club.

2/ Il transmet ensuite les sollicitations de clubs souhaitant que leur équipe réserve seniors joue en lever de rideau de leur équipe première.

Le bureau rappelle que conformément aux règlements, les équipes réserves sont toujours en alternance avec leur équipe supérieure.

3/ L'organisation du Championnat Seniors D6 a été très discuté lors des RG de secteur la saison passée. Il a donc proposé à la Commission de fonctionner sur 2 phases. Soit de septembre à décembre et de février à mai.

Un règlement particulier devra être mis en place afin de ne pénaliser aucun club et permettre à chaque licencié de pratiquer.

Le Président, Pascal TRANQUILLE



Le Secrétaire Générale, Sylvie SILVESTRE

